|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM-EUR) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Vilnius, Lituanie, 27-28 avril 2017** | |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-EUR/38-****F** |
| **28 avril 2017** |
| **Original:** **anglais** |
|  | |
| Rapport du président | |
|  | |

# Introduction

La Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM-EUR) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Autorité de régulation des communications de la République de Lituanie, les 27 et 28 avril 2017. La Réunion préparatoire régionale a été précédée du Forum régional sur le développement (RDF-EUR) qui s'est tenu le 26 avril 2017. Le résumé des débats du RDF-EUR est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0012/fr).

L'objectif de la RPM-EUR était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités [...]. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) et qui examinera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

Le présent rapport rend compte des travaux et des résultats de la réunion RPM-EUR.

# Participation

La réunion s'est tenue en présence de 70 participants, dont 42 représentant 19 Etats Membres, 4 représentants des Membres de Secteur, 10 représentants des Etats Membres ayant le statut d'observateur, une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, un invité et l'UIT. La liste des participants peut être consultée [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-ADM-0002/).

# Réunion des chefs de délégation

La réunion des chefs de délégation s'est tenue le 26 avril 2017 et, conformément à la pratique suivie de longue date par l'UIT, les participants ont recommandé que le pays hôte, la République de Lituanie, désigne M. Feliksas Dobrovolskis, Directeur général, Autorité de régulation des communications de la République de Lituanie, à la fonction de Président de la RPM-EUR en vue de la CMDT-17.

Les participants ont également recommandé de proposer, à la fonction des trois Vice‑Présidents, les candidatures de:

• S. E. M. Dejan Maslikovic, Ministre adjoint de la culture et des médias (République de Serbie);

• S. E. M. Karol Okonski, Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des affaires numériques (République de Pologne);

• M. Manuel da Costa Cabral, Relations extérieures, ANACOM (Portugal).

Le projet d'ordre du jour, le plan de gestion du temps et l'attribution des documents ont été approuvés de manière informelle, dans l'attente de l'adoption de leur version définitive le premier jour de la RPM‑EUR.

# Cérémonie d'ouverture

**M. Feliksas Dobrovolskis, Directeur général, Autorité de régulation des communications de la République de Lituanie** a remercié l'UIT et souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a insisté sur l'importance de cette réunion dans le cadre de laquelle les Etats Membres peuvent débattre des questions en jeu, ce qui facilitera l'élaboration des contributions régionales qui seront soumises à la CMDT-17.

Il a mis en avant certains aspects essentiels du développement des TIC, comme les infrastructures, la concurrence, la réglementation, les bonnes pratiques et l'innovation. Il a fait remarquer que si le partage n'était pas toujours possible en ce qui concerne les infrastructures, la concurrence ou l'innovation, il l'était toujours en matière de connaissances, de pratiques et d'idées.

Pour ce faire, des discussions doivent avoir lieu au sein de l'UIT, afin d'écouter les besoins des Membres, en particulier des pays en développement, et de contribuer au processus de mise en oeuvre en adoptant des lignes directrices concrètes et les mesures nécessaires.

Il a par ailleurs ajouté que bien que cette RPM ne soit pas la dernière réunion concernant la préparation de la CMDT-17, elle représente une étape et un pas en avant vers cette conférence, en ce qu'elle donne aux membres de la région Europe l'occasion de se réunir pour échanger et définir des positions communes.

Il a réaffirmé l'engagement pris par l'Autorité de régulation des communications ainsi que par le Ministère et le Gouvernement de Lituanie qui sont déterminés à travailler avec l'UIT et toutes les parties prenantes au niveau de la région et au-delà afin d'accélérer l'utilisation des TIC et ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. Cet engagement est d'autant plus fort que la Lituanie est actuellement Membre du Conseil de l'UIT.

Il a conclu en remerciant les observateurs des autres régions présents à cette réunion, ainsi que tous les participants pour leur travail et leur engagement.

**M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT** a souhaité la bienvenue à tous les participants à la RPM-EUR, qui constitue la sixième et dernière Réunion préparatoire régionale (RPM) en vue de la CMDT‐17, laquelle se tiendra sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable".

Il a remercié le Gouvernement et le peuple de Lituanie d'accueillir la RPM et de faire preuve d'un grand sens de l'hospitalité. Il a en outre adressé ses remerciements les plus sincères à M. Manuel da Costa Cabral, Président de la Com-UIT, et M. Paul Vaina, qui ont dirigé les travaux de préparation de la CMDT et dont la coopération et l'appui ont été précieux.

Le Directeur du BDT a souligné que le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" réaffirme les immenses possibilités qu'offrent les TIC pour accélérer la réalisation des ODD. Les TIC représentent un élément commun à tous les ODD sans exception. La cyberéducation, la cybersanté, la cyberagriculture, les mégadonnées, les données ouvertes, l'informatique en nuage, le développement de l'Internet des objets et l'intelligence artificielle offrent d'immenses possibilités pour parvenir au développement durable.

M. Sanou a noté que l'adoption des ODD avait élargi la mission de l'UIT-D, dans la mesure où le Secteur ne devait plus simplement assurer un accès large bande et universel aux services TIC à des prix abordables, mais aussi, point tout aussi important, mettre les TIC au service des autres secteurs de l'économie.

Les mesures prises ne devraient par conséquent plus se limiter au secteur des TIC, mais concerner l'écosystème des TIC, c'est-à-dire un nouvel écosystème ou les TIC permettent de rationaliser les procédures de l'administration publique et de fournir aux personnes dans le besoin un accès à l'éducation et à la santé afin de parvenir à la cohésion nationale, à l'inclusion et à la croissance économique.

Le Directeur du BDT a indiqué que dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-17 des efforts importants étaient déployés pour continuer de renforcer la participation des membres. Il a noté que les avant‐projets de contribution de l'UIT‐D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‐2023, (Document [7](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0007/fr)), de Plan d'action de l'UIT‐D pour la période 2018-2021 (Document [8](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0008/fr)) et de Déclaration de la CMDT‐17 (Document [9](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0009/fr)) ont déjà été élaborés par le Groupe de travail par correspondance et examinés par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT). Dans ce contexte, il a remercié le Président du Groupe de travail par correspondance concerné d'avoir coordonné les travaux relatifs à ces trois documents.

Les trois avant-projets ont tous étés soumis à la RPM-EUR, comme pour les RPM précédentes. Il a également attiré l'attention des participants sur les travaux actuellement en cours au sein du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT, l'objectif étant de simplifier les priorités et les processus existants tout en s'assurant que les éléments importants figurant dans les Résolutions qui seront fusionnées ou supprimées ne seront pas perdus. Les travaux du Groupe de travail par correspondance seront examinés et discutés pendant cette RPM.

Le Directeur du BDT a fait observer que l'année 2017 marque le 25ème anniversaire de la création du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et a invité tous les participants à unir leurs forces pour célébrer cet événement particulièrement important. Il a félicité l'ensemble des membres de la région pour leur engagement et leur dévouement, qui ont été les instruments de la mise en oeuvre réussie de plusieurs activités et projets.

En clôture de son intervention, M. Sanou a remercié l'Autorité de régulation des communications de la République de Lituanie pour l'hospitalité dont elle a fait preuve et l'excellente organisation du Forum régional sur le développement et de la RPM. Il a également salué l'excellent travail du Coordonnateur de l'UIT pour la région Europe ainsi que de son équipe.

**M. Manuel da Costa Cabral, Président, Com-UIT de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (CEPT)** a donné un aperçu des travaux du Groupe de préparation de la CEPT en vue de la CMDT-17 et a ajouté que la CMDT est l'une des grandes priorités de la CEPT en 2017 et qu'une équipe de projet avait été créée et chargée de sa préparation.

Il a noté l'importance des textes soumis par le Groupe de travail par correspondance du GCDT, en particulier le projet de Déclaration de la CMDT-17, le projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021, le projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour 2020-2023 en tant qu'outils essentiels sur lesquels reposeront les activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT pendant les quatre prochaines années.

Il a en outre indiqué qu'il était nécessaire d'harmoniser les positions et d'adopter une proposition commune pour les initiatives régionales, étant donné que ces initiatives illustreront l'objectif commun qui est de réduire la fracture numérique telle qu'elle subsiste dans ses différentes formes.

Il a ensuite fait observer que, malgré les efforts actuellement déployés, de nombreux pays en développement ne disposent toujours pas d'un accès financièrement abordable aux technologies de l'information et de la communication et il a réaffirmé que l'une des mesures essentielles pour résoudre ce problème consiste à appuyer l'instauration d'un environnement propice, comprenant un cadre réglementaire encourageant la concurrence, le libre choix des consommateurs et l'accessibilité financière. Il a par ailleurs attiré l'attention sur un autre aspect de la fracture numérique, à savoir la fracture numérique entre les hommes et les femmes, due au fait incontestable que les femmes ont moins accès et utilisent moins les TIC, y compris en ce qui concerne l'éducation, l'emploi et d'autres domaines du développement socio-économique.

Enfin, il a mis en avant un troisième domaine dans lequel on constate des écarts importants, à savoir celui de la connaissance, en raison des différences considérables qui existent d'une personne à l'autre pour ce qui est de l'aptitude à utiliser utilisation des TIC. C'est pour cela, a-t-il noté, que l'Europe élabore actuellement des contributions sur le renforcement des capacités et la maîtrise des outils numériques. Il a ajouté que tous les pays d'Europe souhaitent une attribution efficace des ressources publiques, afin que l'UIT puisse mener à bien efficacement sa mission, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de budgéter toutes ces initiatives et ces priorités.

En conclusion, il a rappelé que la CEPT comprend 48 Etats Membres, dont nombre sont présents à la RPM-EUR. Il a expliqué que l'Europe tire sa force de sa diversité et que l'échange de vues est un mécanisme essentiel pour connaître les expériences et les priorités qui pourraient être utiles pour élaborer les différentes contributions à la CMDT-17.

Tous les discours sont disponibles sur le [site web de la RPM-EUR](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-EUR/Pages/default.aspx).

# 2 Election du Président et des Vice-Présidents

Conformément aux recommandations de la réunion des chefs de délégation, M. Feliksas Dobrovolskis, Directeur général, Autorité de régulation des communications de la République de Lituanie, a été élu à l'unanimité Président de la RPM-EUR.

Les participants ont également souscrit à la recommandation de la réunion des chefs de délégation et ont désigné les délégués suivants comme Vice-Présidents de la RPM-EUR:

• S. E. M. Dejan Maslikovic, Ministre adjoint de la culture et des médias (République de Serbie);

• S. E. M. Karol Okonski, Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des affaires numériques (République de Pologne);

• M. Manuel da Costa Cabra, Relations extérieures, ANACOM (Portugal).

M. Jaroslaw Ponder, Coordonnateur de l'UIT pour la région Europe a été désigné par le Président comme Secrétaire de la RPM-EUR.

# 3 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour, qui figure dans le [Document 1](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0001/fr).

# 4 Examen du plan de gestion du temps

Le Secrétariat a indiqué que la RPM-EUR avait reçu 37 contributions: 25 d'Etats Membres de l'UIT, de Membres de Secteur de l'UIT-D et 12 du Secrétariat. Une contribution a été retirée. Douze documents d'information ont en outre été reçus.

Après avoir examiné toutes les contributions concernant les domaines d'activité de l'UIT-D, les participants ont adopté le plan de gestion du temps proposé ([Document DT/1](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-170321-TD-0001/fr)). Tous les documents de la réunion sont accessibles sur [le site web de la RPM](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-EUR/Pages/default.aspx).

Rapport des précédentes RPM

Le Président a donné aux participants des informations concernant les Rapports des Présidents des précédentes RPM et a encouragé les participants à les lire afin de connaître les positions des autres Régions. Les résumés de ces rapports sont disponibles sur le site web de l'UIT comme suit:

[Document INF/1](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0001/fr): "*Rapport du Président de la RPM-CEI*"

[Document INF/2:](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0002/fr) "*Rapport du Président de la RPM-AFR*"

[Document INF/3:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0003/fr) "*Rapport du Président de la RPM-ARB*"

[Document INF/4](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0004/fr): "*Rapport de la Présidente de la RPM-AMS*"

[Document INF/5](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0005/fr): "*Rapport du Président de la RPM-ASP*"

Le [Document INF/9](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0009/fr) intitulé "*Etat d'avancement des travaux préparatoires de la RCC en vue de la CMDT‑17*" a été présenté pour information par la RCC.

Le [Document INF/11](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0011/fr) intitulé "*Document d'information soumis par le groupe des Etats arabes chargé de la préparation de la CMDT-17*" a été présenté par les Émirats arabes unis.

# 5 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (CMDT-14) et contribution à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD)

[Document 2:](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0002/fr) Ce document, intitulé "***Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le cadre de mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (PAD) porte sur les programmes, les initiatives régionales, les Questions confiées aux commissions d'études, les Résolutions et les Recommandations, ainsi que sur la coordination des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (<http://www.itu.int/net/wsis/>). La structure du Plan d'action de Dubaï (PAD) suit celle du Plan stratégique de l'UIT, de façon à assurer une certaine cohérence dans la hiérarchie et la coordination des différents outils et instruments de planification au sein de l'UIT (planifications stratégique, financière et opérationnelle).

Conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, ce rapport présente un aperçu des principaux résultats des activités menées par le BDT depuis le début de la mise en oeuvre du PAD en 2015 jusqu'à aujourd'hui, et met l'accent sur les liens entre les résultats attendus et les réalisations. Ce rapport fournit également des détails sur la mise en oeuvre des initiatives régionales (Appendice 1) et l'utilisation du budget 2015 pour les projets et le plan opérationnel, selon les régions (Annexe 1).

L'orateur a accordé une large place à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï dans la région Europe, qui couvre les mesures relevant du plan opérationnel, les initiatives régionales, les projets et les Centres d'excellence ainsi que leurs liens respectifs avec les ODD et les grandes orientations du SMSI, et a donné des exemples d'initiatives et d'activités couronnées de succès.

Un participant ayant fait remarquer que le rapport ne devrait pas uniquement dresser la liste des nombreuses manifestations organisées et actions menées au titre de chaque objectif, mais également indiquer la progression de leur réalisation selon les indicateurs fondamentaux de performance (IFP), l'orateur a expliqué que le document comprenait des évaluations quantitatives des actions menées, conformément à l'établissement de rapports fondé sur une gestion axée sur les résultats. Un participant a souligné les excellents résultats obtenus avec les initiatives relatives à l'accessibilité des TIC et à la protection en ligne des enfants et a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de poursuivre et même de renforcer les activités correspondantes.

Le Président a remercié le BDT et l'Equipe de coordination de l'UIT pour la région Europe pour le soutien accordé aux pays, qui a permis une mise en oeuvre efficace du Plan d'action de Dubaï de la CMDT-14.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[Document 6:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0006/fr) Ce document, intitulé "***Grandes tendances et évolution du secteur des TIC en Europe***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document donne une vue d'ensemble des évolutions dans le domaine des infrastructures TIC, de l'accès aux TIC, de leur utilisation et de leur accessibilité financière en Europe, et montre comment les marchés des TIC de la région se sont développés depuis la dernière CMDT. Il dresse un état des lieux de l'évolution de la réglementation partout dans le monde, en particulier en Europe. Le secteur des TIC en Europe a continué à se transformer de manière remarquable, en particulier en ce qui concerne le large bande mobile, et enregistre des résultats supérieurs à la moyenne mondiale pour la plupart des indicateurs. Fin 2016, les données de l'UIT montraient que près de 80% de la population en Europe utilisent l'Internet, contre 47% dans le monde. Au cours de ces dernières années, la région a aussi progressé dans l'égalité homme-femme pour l'adoption des TIC, en particulier concernant l'utilisation de l'Internet. L'Europe présente en outre l'indice de développement des TIC (IDI), qui est l'indice composite calculé par l'UIT pour suivre et comparer les progrès accomplis dans le domaine des TIC dans différents pays et dans le temps, le plus élevé.

Bien que la plupart des pays d'Europe aient atteint des niveaux élevés d'adoption et d'utilisation des TIC, il reste des disparités corrélées à l'emplacement géographique et aux niveaux de revenu relatifs. Même si les pays dont le niveau de développement des TIC est relativement bas sont aussi ceux où les progrès sont les plus notables, certains problèmes persistent. Il faut notamment accroître les taux de pénétration et la couverture du large bande fixe dans l'ensemble de la région, pour permettre un accès à l'Internet équitable, à haut débit et de haute qualité et, à terme, faire en sorte que tout un chacun soit connecté à l'Internet pour tirer parti de la société de l'information et y prendre part. A cet égard, le document décrit certaines des grandes réussites en matière de réglementation et d'autres mesures pouvant être prises. Ces mesures sont notamment la mise en place d'une coopération et d'une communication pratiques et transparentes entre les régulateurs et les décideurs ainsi qu'avec les autres parties prenantes, en dehors de l'écosystème des TIC. Une réglementation collaborative signifie en outre l'intégration de mécanismes visant à engager les individus, y compris les personnes vulnérables et défavorisées, ce qui nécessite d'établir des politiques visant à renforcer les compétences dans le domaine du numérique et à promouvoir l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation.

L'oratrice a félicité les pays européens pour les efforts qu'ils déploient afin de suivre l'évolution de la société de l'information et les résultats obtenus concernant la production de données et de statistiques actualisées et pertinentes. Elle a présenté aux Etats Membres le travail accompli récemment concernant l'examen de l'Indice de développement des TIC (IDI) et a encouragé les membres à assister au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) de 2017, principale plate-forme de l'UIT pour nouer un dialogue sur les statistiques relatives aux TIC ainsi qu'au Colloque mondial des régulateurs (GSR) dans le cadre duquel les régulateurs peuvent confronter leurs expériences.

Les participants ont indiqué qu'ils appréciaient le travail important qu'effectue le BDT dans le domaine des données et des statistiques, lesquelles sont largement utilisées par d'autres organisations, notamment par la Banque mondiale. Un délégué a noté avec satisfaction que le BDT mettait de plus en plus souvent ces données à disposition gratuitement.

Il a été fait observer que, selon ce que semblent indiquer les statistiques et dans l'esprit de la solidarité, l'Europe pourrait se dispenser de mener jusqu'à cinq initiatives régionales, et que les ressources allouées à ces initiatives pourraient être utilisées pour des régions aux besoins plus importants.

La déléguée ayant présenté le document a insisté sur le fait que, bien que l'Europe affiche de meilleurs résultats que d'autres régions à bien des égards, certaines disparités au sein de la région et certains problèmes persistent, en particulier en ce qui concerne l'adoption et le débit du large bande fixe. Elle a en outre insisté sur le fait qu'à mesure que les technologies évoluent, de nouveaux problèmes se posent, notamment dans le domaine de la réglementation, les pays devant maintenant se concentrer sur l'élaboration de la cinquième génération de réglementation et d'une réglementation issue de la collaboration avec des parties prenantes n'appartenant pas à l'écosystème des TIC.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et pris note de la contribution.

[Document 3:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0003/fr) Ce document, intitulé "***Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient compte des résultats du Sommet de l'Organisation des Nations Unies sur le développement durable (septembre 2015) et de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2015), laquelle a appelé à aligner le processus du SMSI sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. Ils ont souligné le rôle particulier que l'UIT-D joue dans la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI ainsi que dans la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

# 6 Rapport sur la mise en oeuvre des résultats des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT intéressant les travaux de l'UIT-D: la Conférence de plénipotentiaires (PP‑14), l'Assemblée des radiocommunications (AR-15)/la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15), et l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)

[Document 4:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0004/fr) Ce document, intitulé "***Mise en oeuvre des résultats de l'AR-15 et de la CMDR‑15 intéressant les travaux de l'UIT‑D***",a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 4 et son Annexe résument les résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15), de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-19 (RPC19-1), et mettent en évidence les décisions particulièrement importantes pour les pays en développement.

En outre, le Document 4 donne la liste des Résolutions qui appellent une décision de la part de l'UIT-D et du BDT.

L'orateur a souligné qu'il était important de tenir compte des résultats de l'AR et de la CMR, en particulier des résolutions adoptées, pendant les travaux préparatoires en vue de la prochaine CMDT.

Il a indiqué qu'il était nécessaire d'assurer une cohérence et une harmonisation entre les Résolutions de l'AR‑15, de la CMR-15 et de la CMDT-14 et de mettre en place une coordination et une coopération entre les commissions d'études de l'UIT-D, de l'UIT-T et de l'UIT-R.

Une observation a été formulée concernant les incidences financières pour le BDT des résultats et des décisions de conférences comme l'AR et la CMR, et la nécessité de fournir des estimations des coûts pour tout engagement supplémentaire.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[Document 5:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0005/fr) Ce document, intitulé "***Résultats de l'AMNT-16 intéressant les travaux de l'UIT-D***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 5 et son Annexe présentent un résumé des résultats de l'AMNT-16 qui ont une incidence sur les travaux de l'UIT-D et du BDT. Il est noté que, sur l'ensemble des Résolutions de l'AMNT-16 intéressant les travaux de l'UIT-D et du BDT, dix nouvelles Résolutions ont été adoptées, 14 Résolutions ont été modifiées et une Résolution est restée inchangée. De nombreux sujets d'étude présentant un intérêt pour l'UIT-D ont été adoptés, parmi lesquels les changements climatiques, la cybersécurité, l'accessibilité et la mise en oeuvre et le suivi des résultats du SMSI.

Il a été noté que les Documents 4 et 5 étaient liés au Document 11 relatif à la rationalisation des Résolutions de la CMDT.

A cette fin, l'orateur a encouragé les Etats Membres à tenir compte, dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-17, des résultats de l'AMNT-16 concernant les résolutions adoptées par cette conférence.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 32](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0032/fr): Ce document, intitulé "***Incidences financières des résultats de l'AMNT-16 pour l'UIT-D***" a été présenté par la République de Lituanie. Dans ce document, il est proposé de demander au BDT de fournir une estimation des répercussions sur le plan des ressources financières et humaines des résultats de l'AMNT-16 pour l'UIT-D, afin de permettre aux membres d'évaluer plus précisément les répercussions financières globales des futurs travaux du BDT, le volume de travail et de l'étendue des travaux de l'UIT-D pour la période 2018-2021.

Une observation a été formulée concernant le cycle de quatre ans de planification financière à l'UIT. Les dépenses jusqu'en 2019 doivent rester dans les limites du plan financier adopté. Un observateur a fait savoir qu'il appuyait la contribution et a indiqué qu'il était nécessaire d'évaluer les répercussions financières, quel que soit le cycle de budgétisation.

Le Président a proposé de demander au Directeur du BDT de fournir des précisions sur les répercussions financières à la réunion du GCDT de 2017.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. Ils ont demandé au Directeur du BDT de fournir des précisions sur les répercussions financières de l'AMNT-16 et de la CMR-15 au GCDT-17.

# 7 Préparation de la CMDT‑17

Contributions des membres

[Document 14](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0014/fr): Ce document, intitulé "***Révision de la Résolution 62 (Rév. Dubaï, 2014), Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques***" a été présenté par ATDI. Compte tenu de la rationalisation des résolutions de la CMDT, il est proposé dans cette contribution de réviser la Résolution 62 de la CMDT. Il est proposé essentiellement de mettre à jour le titre en ajoutant le membre de phrase "et d'évaluation" après mesure, comme dans la Résolution 72 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT, en particulier en ce qui concerne les dispositifs portatifs, d'ajouter un nouveau "*reconnaissant*" relatif à la Question 1/239 de la CE 1 de l'UIT-R, de supprimer les éléments obsolètes et de faire mention de la CE 4 de l'UIT-R.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 17](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0017/fr): Ce document, intitulé "***Modification de la Résolution 40 – Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités***" a été présenté par la République tchèque. Compte tenu de la rationalisation des Résolutions de la CMDT, il est proposé dans la contribution de simplifier la référence au SMSI en citant uniquement la Résolution 70/125 de l'AGNU, de faire référence à la Résolution 73 de la CMDT sur les Centres d'excellence de l'UIT et d'ajouter sous "*charge le Directeur du BDT*" un point pour préciser que le Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités apporte une assistance en ce qui concerne l'établissement des priorités et l'examen stratégique des résultats des travaux de l'Académie de l'UIT et des Centres d'excellence de l'UIT.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 18:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0018/fr) Ce document, intitulé "***Projet de modification de la Résolution 71 – Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, y compris le secteur privé***" a été présenté par la République tchèque. Compte tenu de la rationalisation des Résolutions de la CMDT, il est proposé dans la contribution de mettre à jour la Résolution 71 de la CMDT et de lui donner un caractère plus général afin de couvrir les mesures qui seront prises au-delà de la période 2015-2018.

L'orateur a précisé que ce document n'était pas encore une proposition de la CEPT, mais qu'il était soumis à la RPM en vue d'y être examiné plus avant.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 19](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0019/fr): Ce document, intitulé "***Projet de modification de la Résolution 73 – Centres d'excellence de l'UIT***"a été présenté par la République tchèque. Compte tenu de la rationalisation des Résolutions de la CMDT, il est proposé dans la contribution de faire référence au SMSI en citant la Résolution 70/125 de l'AGNU et de refléter la nécessité de procéder à un examen stratégique des résultats des travaux des Centres d'excellence de l'UIT en 2018, lequel sera soumis à une CMDT ou à la session du Conseil qui se tiendra une fois achevé cet examen.

L'orateur a fait observer que la contribution serait révisée en vue de la prochaine réunion de la Com-ITU en juillet 2017, compte tenu des contributions déjà reçues.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 24](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0024/fr): Ce document, intitulé "***Principes généraux de la CEPT et liste de priorités pour la CMDT‑17***"a été présenté par la République de Lituanie. Ce document présente la position provisoire de la CEPT concernant des principes généraux de la CEPT et une liste des priorités pour la CMDT-17.

L'orateur a souligné les différents principes, qui reposent sur des pratiques bien établies à l'UIT, comme les mesures visant à éviter les doublons, la gestion et la budgétisation axées sur les résultats et la hiérarchisation des activités selon des exigences claires et les besoins exprimés par les Membres de l'Union.

Des précisions ont été apportées concernant les priorités précises indiquées dans la contribution, étant entendu qu'il s'agissait d'un document provisoire dont la version finale serait établie par la Com-ITU et représenterait la position de la CEPT.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 29](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0029/fr): Ce document, intitulé "***Suppression de la Résolution 67 (Rév. Dubaï, 2014) Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants***" a été présenté par la Suède. Compte tenu de la rationalisation des Résolutions de la CMDT, il est proposé dans la contribution de supprimer la Résolution 67 de la CMDT (Rév. Dubaï, 2014). Il est noté dans cette contribution que la protection en ligne des enfants est un sujet important mais que le dispositif de la Résolution est repris presque intégralement dans la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants. Si la Résolution 67 n'est pas supprimée, il sera peut‑être nécessaire de la modifier pour tenir compte des dernières évolutions dans ce domaine.

Des observations ont été formulées sur la nécessité d'avoir une Résolution de la CMDT, dans la mesure où une Résolution de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT traite déjà spécifiquement de cette question.

Le Secrétariat de l'UIT a précisé qu'un groupe de travail par correspondance est chargé de la rationalisation des Résolutions de la CMDT et que cette contribution pourrait être examinée dans le cadre des travaux de ce groupe.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[Document 35](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0035/fr): Le document, intitulé "***Propositions européennes communes concernant la révision de la Résolution 9 (Rév. Dubaï, 2014): Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique***" a été présenté par la France. Ce document contient des propositions de modification à apporter à la Résolution 9 de la CMDT-14, afin d'encourager l'organisation d'ateliers ou de séminaires visant à présenter et à expliquer les résultats des travaux de la CE 1 de l'UIT-R plutôt que d'élaborer un rapport pour la période d'études de l'UIT-D.

Plusieurs pays ont fait savoir qu'ils appuyaient cette contribution, indiquant que des discussions avaient également eu lieu lors de la réunion de la CE 1 de l'UIT-D concernant l'avenir de la Résolution 9.

Un participant a rappelé aux délégués l'histoire de la Résolution 9 et a insisté sur le fait que les pays avaient accueilli avec satisfaction les précédents rapports finals au titre de la Résolution 9. Le délégué de la France a précisé que ce document pouvait toujours faire l'objet de nouvelles discussions et contributions et a fait remarquer qu'il existait plusieurs autres manières et solutions pour aider les pays en développement dans le cadre de la Résolution 9.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note du document et ont fait remarquer que ce document pouvait toujours faire l'objet de nouvelles discussions et contributions.

Le Président a informé les participants que les contributions relatives aux Résolutions avaient toutes été examinées et que l'on procédait maintenant à l'examen des contributions relatives aux Initiatives régionales. Il a présenté ces contributions par thèmes.

[Document 15](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0015/fr): Ce document, intitulé "***accessibilité, y compris financière, des produits des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable***" de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie (République de), du Monténégro et de la Serbie (République de), a été présenté par la Bosnie-Herzégovine. Conscients de l'appui fourni par l'UIT-D aux Membres pour promouvoir l'accessibilité des TIC, dans le cadre de ses initiatives régionales, et compte tenu des exigences de la Loi européenne sur l'accessibilité, les auteurs de la contribution proposent de poursuivre les travaux dans le cadre d'une initiative régionale intitulée "Accessibilité, y compris financière, des produits des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable". Ils entendent, à travers cette proposition, de renforcer et soutenir la coopération régionale, mieux faire connaître la thématique de l'accessibilité des TIC, élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des solutions en matière d'accessibilité des TIC, renforcer les capacités en ce qui concerne les marchés publics et l'accessibilité du web afin que tous les sites web publics soient accessibles et contribuent à un partage des connaissances et un échange des bonnes pratiques grâce à des ateliers et une conférence régionale annuelle, intitulée « une Europe accessible ».

Les participants à la RPM-EUR ont pris note du document et sont convenus de l'examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

[Document 20](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0020/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur la réduction de la fracture numérique grâce au renforcement de la maîtrise des outils numériques transfrontière***" a été présenté par la République de Bulgarie. Il est proposé dans le document de définir une Initiative régionale visant à faciliter l'acquisition des compétences et accroître la maîtrise des outils numériques, et aussi à améliorer le cyberenseignement en fournissant une connectivité haut débit à trois écoles de pays participants situées dans des zones frontalières/zones rurales. Le projet a pour objet d'assurer une connectivité aux réseaux nationaux haut débit ainsi qu'une connectivité transfrontière avec les écoles de pays voisins afin de pouvoir échanger des contenus pédagogiques et des méthodes d'enseignement, dispenser des formations communes et acquérir des compétences en matière de communication.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note du document et sont convenus de l'examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

[Document 21](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0021/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur une connectivité haut débit universelle et résiliente***" a été présenté par la République d'Albanie. Dans le document, il est proposé de définir une Initiative régionale afin de faciliter le déploiement d'une connectivité haut débit couplée à un partage d'infrastructures synergiques et résilientes, qui dans le même temps offrirait à l'utilisateur un environnement fiable et de qualité. Dans le cadre de cette initiative les administrations qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une assistance pour faciliter leur adoption de la connectivité large bande ultra haut débit, y compris de la 5G, afin d'accélérer un développement durable à moyen et à long terme.

Le document fournit l'assistance qu'il est possible d'apporter aux pays qui en ont besoin.

[Document 22](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0022/fr): Ce document, intitulé "***Renforcement des capacités dans le domaine de la gestion du spectre***" a été présenté par la République de Pologne. Dans le document, il est proposé de définir une Initiative régionale visant à promouvoir la coopération régionale, en complétant cette coopération avant tout par la fourniture d'une assistance directe aux administrations pour la planification du déploiement de la 5G, ainsi que pour la gestion des fréquences dans les bandes que l'on envisage d'utiliser pour la 5G, bandes qui devront être utilisées dans un souci d'efficacité optimale du spectre des fréquences radioélectriques. Dans le cadre de cette initiative, il est proposé de fournir une assistance aux pays pour les problèmes particuliers qu'ils rencontrent pour développer et déployer une nouvelle technologie hertzienne. Il peut s'agir de l'identification des bandes, des procédures de sélection, des régimes d'octroi de licences, de la normalisation, des prescriptions de réseaux et des exigences de service entre autres choses. Dans de nombreux cas, il faudra mettre en place une coopération transfrontière et faire en sorte que les dispositifs et les machines 5G puissent être utilisés sans discontinuité d'un pays à un autre. Cette initiative offre un cadre pour l'échange de vues, de bonnes pratiques et de connaissances entre les administrations concernées.

[Document 27](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0027/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur la radiodiffusion numérique, y compris la radio numérique***" a été présenté par la République de Serbie. Au-delà du développement de la radiodiffusion numérique, les pays se sont engagés, à des rythmes différents et avec des résultats différents, sur la voie du déploiement de systèmes de radiodiffusion numérique et de la fourniture de nouveaux services. Dans ce contexte, il est proposé dans le document d'élaborer une nouvelle Initiative régionale sur la radiodiffusion numérique afin de fournir aux pays qui en ont besoin un cadre pour la coopération, l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique.

[Document 28](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0028/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur une infrastructure et des services large bande à haut débit universelle et résiliente***" a été présenté par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il est proposé dans ce document de mettre l'accent sur une initiative régionale destinée à faciliter le déploiement d'une connectivité haut débit en mettant en place une infrastructure résiliente et moderne comprenant la technologie 5 G et en créant des synergies de partage d'infrastructures intersectorielles (comme avec les réseaux énergétiques) équipées de mécanismes efficaces de suivi de la qualité de service, dans l'optique d'un développement des TIC efficace et ayant un réel impact.

[Document 34](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0034/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur une infrastructure et des services large bande à haut débit universelle et résiliente***" a été présenté par le représentant d'aides publiques du Monténégro. Dans ce document, il est proposé de définir une initiative régionale axée sur une connectivité large bande à ultra-haut débit fiable, intégrant les technologies 5G, de façon à garantir un développement durable accéléré à moyen terme et à long terme.

Les Documents 21, 28 et 34 documents ont été présentés ensemble, étant donné qu'ils ont pour thème commun l'infrastructure à haut débit.

Les participants ont également examiné les Documents 22 et 27, étant donné qu'ils sont axés sur la technologie 5G (il a été souligné que la terminologie propre à l'UIT est IMT-2020) qui permet également un accès haut débit. Les participants ont reconnu qu'il existe des différences concernant l'accès haut débit dans différentes régions d'Europe, et qu'en conséquence, il était nécessaire de fournir une assistance pour la mise en place de nouvelles infrastructures pour l'accès haut débit le cas échéant.

Les participants ont également décidé d'utiliser les termes "large bande" pour les questions mentionnées dans le document, au lieu de haut débit, dans un souci de cohérence avec d'autres textes ainsi pour que tenir compte du fait que les Documents 21, 28 et 34 traitent plus particulièrement de l'infrastructure basée sur la fibre plutôt que sur la 5G.

Les participants ont reconnu que les Documents 22 et 27 portaient essentiellement sur la gestion du spectre.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note des documents et sont convenus de les examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de ces contributions.

[Document 23](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0023/fr): Ce document, intitulé "***Des services administratifs publics davantage centrés sur les citoyens***" a été présenté par la République de Pologne. Dans le document, il est proposé d'élaborer une Initiative régionale visant à faciliter le développement de services centrés sur les citoyens qui soient accessibles et mis à la disposition de tous les membres de la société. L'objectif est d'abandonner les méthodes traditionnelles de traitement des dossiers administratifs sur papier et de passer au numérique, ce qui permettra aux citoyens de s'acquitter de leurs formalités et dossiers administratifs en mode numérique.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note des documents et sont convenus de les examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

[Document 25](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0025/fr): Ce document, intitulé "***Proposition de nouvelle Initiative régionale sur l'accélération de la numérisation concrète en Europe***"a été présenté par la République de Serbie. Dans le document, il est proposé de définir une Initiative régionale visant à renforcer les capacités nationales et régionales nécessaires pour accélérer le processus de numérisation.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note du document et sont convenus de l'examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

[Document 30](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0030/fr): Ce document, intitulé "***Initiative régionale sur des écosystèmes d'innovation centrés sur les TIC***" a été présenté par la République d'Albanie. Il est proposé dans le document de réaffirmer la nécessité de maintenir, voire de renforcer l'Initiative régionale visant à encourager l'entreprenariat et relancer une culture de l'innovation aux niveaux régional et local grâce aux TIC.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note du document et sont convenus de l'examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

[Document 37](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0037/fr): Le document, intitulé "***Initiative régionale sur le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC***" a été présenté par la République du Monténégro. Dans cette contribution, il est proposé d'établir une initiative régionale pour l'Europe sur le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC, compte tenu des incidences positives des travaux entrepris dans la région dans le contexte de l'initiative régionale pour la période 2015-2017.

Les participants à la RPM-EUR ont pris note des documents et sont convenus de l'examiner plus avant afin de parvenir à un consensus sur une proposition commune relative aux Initiatives régionales, en tenant également compte de cette contribution.

Le Président a fait part de son appréciation à tous les Etats Membres qui avaient fait des efforts particuliers pour présenter des contributions concernant les initiatives régionales.

## 7.1 Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023

[Document 7:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0007/fr) Ce document, intitulé "***Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document est une version révisée de l'avant-projet de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG‑SPOPD) et a été soumis à la 15ème réunion du GCDT en avril 2015 en tant que rapport d'activité. Les modifications reflètent les orientations fournies par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/fr). Le GCDT, qui s'est réuni du 16 au 18 mars 2016, a adopté le document et a décidé de le poster sur le site web afin qu'il puisse être consulté en ligne par les membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Aucune modification n'a été proposée avant ce délai.

Le projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT est soumis à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. Le projet de Plan d'action de la CMDT-17 se fonde sur la structure de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT.

Ce projet de contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023 comporte quatre objectifs conformes aux trois points suivants:

1) Ce projet, plus axé sur les résultats que le Plan stratégique pour la période actuelle (2016‑2019), a été élaboré conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats.

2) Il conserve tous les éléments ayant été adaptés du Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019, et intègre les références aux résultats et produits correspondants du Plan stratégique actuel. En outre, le Plan stratégique pour la période 2016-2019 est présenté dans l'Annexe E à des fins de référence.

3) Les cinq objectifs actuels du Plan stratégique pour la période 2016-2019 sont présentés sous forme de quatre objectifs qui utilisent une formulation accessible aussi bien aux Membres de l'UIT et aux parties prenantes qu'au grand public, afin que des personnes qui ne participent pas actuellement aux activités de l'UIT-D puissent prendre part à nos travaux importants. L'objectif de cette contribution est de simplifier la formulation utilisée dans le Plan stratégique actuel et, entre autres, d'éviter les éventuels doubles emplois.

Comme l'a demandé le GCDT à sa 15ème réunion, le document présente, dans l'Annexe A, les projets d'objectifs et de résultats correspondant à la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, en faisant référence au Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019 ainsi qu'aux ODD approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 et aux grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève, compte tenu de la vision du SMSI+10 pour l'après-2015 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'orateur a indiqué que ce document avait été soumis à toutes les RPM précédentes (CEI, Afrique, Etats arabes, Amériques et Asie-Pacifique). Il a ajouté que ce document est considéré comme un document évolutif qui peut faire l'objet d'observations et de contributions de la part des Etats Membres pendant les RPM et aussi la 17ème réunion du GCDT. Ce document fera la synthèse des contributions reçues de toutes les RPM et la version consolidée sera soumise à la CMDT-17. L'orateur a en outre précisé que si chaque région peut soumettre des propositions communes à la 17ème réunion du GCDT et à la CMDT‑17, les Etats Membres peuvent aussi individuellement soumettre leurs propres propositions directement à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

## 7.2 Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 (y compris les Questions confiées aux commissions d'études)

[Document 8:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0008/fr) Ce document, intitulé "***Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018 2021***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

L'orateur a insisté sur le fait que ce document est un document évolutif qui peut faire l'objet d'observations et de contributions de la part des groupes régionaux et des Etats Membres pendant les RPM et aussi la 17ème réunion du GCDT. Ce document fera la synthèse des contributions reçues de toutes les RPM et la version consolidée sera soumise à la CMDT-17. Il a en outre précisé que les pays et les régions peuvent aussi soumettre à la CMDT-17 des contributions sur le projet de Plan d'action de l'UIT‑D pour la période 2018-2021.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG-SPOPD). Il a été révisé pour tenir compte de certaines des modifications ayant fait l'objet d'un accord lors de la réunion du Groupe de travail par correspondance qui s'est tenue le 15 mars 2016, notamment le changement de titre ainsi que la référence aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/30](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0030/). Le projet de Plan d'action a également été soumis à la réunion du GCDT de 2016 pour examen. Le GCDT a formulé des observations, qui ont été ajoutées dans le document. Compte tenu des indications du Groupe de travail par correspondance, le GCDT, à sa réunion de 2016, a chargé le BDT de mettre ce document en ligne afin qu'il puisse être consulté en ligne par les membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Le document a été mis en ligne pour consultation et n'a fait l'objet d'aucune observation ni demande de modification.

Dans l'ensemble, le projet de Plan d'action s'appuie sur le Plan d'action de la CMDT-14 pour donner effet au mandat du BDT, conformément à la gestion axée sur les résultats (GAR), et énonce les objectifs, les résultats et les produits convenus de manière structurée, selon des domaines d'activité qui seront mesurés selon des indicateurs bien définis, de façon à évaluer l'incidence des travaux du BDT sur les Etats Membres.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[Document 36](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0036/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D devant être examiné par la CMDT-17***" a été présenté par la République tchèque. Ce document propose une version révisée de l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D examiné lors de la réunion Com-ITU dans le cadre de la CEPT tenue à Vilnius, (Lituanie), les 24 et 25 avril.

L'intervenant a noté que le projet de Plan d'action de l'UIT-D devrait être simplifié et a informé les participants que la contribution avait été examinée à la réunion Com-ITU et que les discussions devraient se poursuivre entre les membres de la Com-ITU. Il a ajouté que la proposition avait un caractère informatif et serait établie sous sa forme finale lors de la réunion de juillet de la Com-ITU.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

## 7.3 Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17

[Document 9:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0009/fr) Ce document, intitulé "***Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration et a été soumis à la 15ème réunion du GCDT tenue en avril 2015. Il a été révisé par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/31(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0031/). A sa réunion de 2016, le GCDT a adopté le document et a décidé de le poster sur le site web afin qu'il puisse être consulté en ligne par les membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Trois pays ont formulé des observations, comme indiqué dans la version actuelle du document. Lors de la réunion de 2016 du GCDT, le Directeur du BDT a indiqué qu'il prévoyait de soumettre l'avant‑projet de Déclaration de la CMDT-17 à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. A des fins de référence, ce document contient également la Déclaration de Dubaï, adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014.

L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 a été élaboré avec un libellé destiné à rendre compte d'une perspective plus large, facilement compréhensible non seulement par les Etats Membres et les Membres du Secteur, mais aussi par des personnes extérieures à l'UIT. Ce projet de document met l'accent sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable, et sur leur pouvoir de transformation en matière de développement durable.

L'orateur a indiqué que ce document avait été soumis aux RPM précédentes (CEI, Afrique, Etats arabes, Amériques, Asie-Pacifique). L'orateur a ajouté que ce document est considéré comme un document évolutif qui peut faire l'objet d'observations et de contributions de la part des Etats Membres pendant les RPM et aussi la 17ème réunion du GCDT. Ce document fera la synthèse des contributions reçues de toutes les RPM et la version consolidée sera soumise à la CMDT-17. L'orateur a en outre précisé que si chaque région peut soumettre des propositions communes à la 17ème réunion du GCDT et à la CMDT‑17, les Etats Membres peuvent aussi individuellement soumettre leurs propres propositions directement à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[Document 13](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0013/fr): Ce document, intitulé "***Proposition relative à l'avant-projet de Déclaration de la CMDT‑17***"a été présenté par la République fédérale d'Allemagne. L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 proposé est basé sur le Document TDAG16‑21/31(Rév.1) tel qu'il a été modifié par le Document RPM-CIS16/26-E (RPM-CEI, 9‑11 novembre 2016). L'Allemagne souscrit au projet mais a suggéré d'apporter des modifications de forme, notamment en intégrant la problématique hommes‑femmes dans la Déclaration et utiliser le langage approuvé, là où il y a lieu.

L'orateur a souligné que cette proposition serait susceptible d'évoluer et de devenir une proposition européenne commune (ECP) à la CMDT-17, mais recommande également que l'on s'efforce d'approuver un document stable lors de la prochaine réunion du Groupe de travail par correspondance du GCDT et du GCDT-17, proposition qui pourra alors être soumise à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

## 7.4 Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)

[Document 10:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0010/fr) Ce document, intitulé "***Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

En se fondant sur les travaux importants réalisés pendant la CMDT-14, le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT) examine actuellement le texte existant de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), afin de donner une interprétation pratique des méthodes de travail et de formuler des propositions qui seront examinées ultérieurement. Le Groupe s'est réuni une première fois le 27 avril 2015 et a examiné la contribution soumise par le Président. Il a adopté la plupart des modifications de fond et modifié certaines parties du texte. D'autres modifications ont été apportées par les membres du Groupe de travail par correspondance. A sa réunion du 15 mars 2016, le Groupe a apporté un certain nombre de modifications supplémentaires et a identifié des points appelant un complément d'étude. Il a été pris note du fait que le Groupe de travail par correspondance souhaiterait recevoir de nouvelles contributions afin de les examiner et de mener à bien ses travaux, de manière à soumettre, à la prochaine réunion du GCDT en mai 2017, des recommandations sur le Règlement intérieur de l'UIT-D, pour examen.

Un participant a formulé une observation sur la teneur du document, à savoir sur la notion de groupes spécialisés et les rapports des commissions d'études de l'UIT-D. L'orateur a précisé que le document pourrait encore faire l'objet de commentaires et de contributions dans le cadre du Groupe de travail par correspondance, qui se réunira pendant le GCDT-17.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[Document 16:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0016/fr) Ce document, intitulé "***Commission d'études 1 de l'UIT-D et transfert possible de certains sujets d'étude à la Commission d'études 3 de l'UIT-T afin d'accroître l'efficacité et de répondre aux besoins exprimés par les pays en développement à l'AMNT-16***"a été présenté par la République fédérale d'Allemagne. Ce document traite de la relation qui existe entre les activités de l'UIT-D et celles de l'UIT-T s'agissant des aspects économiques, politiques, réglementaires et tarifaires des réseaux et services de télécommunication/TIC. Des représentants de pays en développement à l'AMNT‑16 ont indiqué qu'ils préféraient que cette question soit traitée au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et que des Recommandations UIT-T appropriées soient élaborées. Etant donné qu'il n'y a plus lieu de faire une distinction formelle entre services de télécommunication/TIC internationaux et nationaux il est par conséquent proposé dans la contribution de modifier le mandat et le domaine de compétence de la Commission d'études 1 de l'UIT-D afin que ces activités relèvent exclusivement de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T.

Les participants ont examiné la contribution, dans laquelle les Etats Membres et les Membres de Secteur expriment leurs vues et soulignent dans quel cadre les travaux devraient et ont été effectués. Les participants sont convenus que les activités dans tous les Secteurs ne devraient pas faire double emploi ni se faire concurrence, mais plutôt se compléter. Ils ont également reconnu que les résultats de l'AMNT-16 doivent être pris en considération en tant que tels lors de la CMDT-17. Le Président a conclu que la question reste en suspens et sera examinée plus avant au niveau de la CEPT.

Les participants à la RPM-EUR se sont félicités du document et ont pris note de la contribution.

[Document 33](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0033/fr): Le document, intitulé "***Orientation des résultats des commissions d'études de l'UIT-D***" a été présenté par la République de Lituanie. Dans ce document, il est proposé de modifier la Résolution 1, en vue d'accroître l'efficacité des travaux des commissions d'études de l'UIT-D et de renforcer l'orientation de leurs résultats. Les résultats devraient comprendre des rapports, des documents blancs et des recommandations. De plus, il est proposé dans la contribution que les Présidents des commissions d'études de l'UIT-D transforment ces rapports en projets de Recommandation pour examen par la CMDT-17.

Les participants à la RPM-EUR se sont félicités du document et ont pris note de la contribution.

## 7.5 Rapport du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT

[Document 11:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0011/fr) Ce document, intitulé "***Rapport du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document et ses annexes fournissent des informations sur les travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT (CG-SR), et sur la marche à suivre. Compte tenu des contributions soumises par les Membres, un ensemble de principes directeurs (Annexe 1) ont été élaborés et soumis pour examen à la deuxième réunion du Groupe tenue en septembre 2016. En fonction des travaux réalisés et compte dûment tenu des débats ayant eu lieu lors des Réunions préparatoires régionales, un rapport sera élaboré en vue de la réunion du GCDT de 2017, pour examen. La version finale du Rapport du Groupe de travail par correspondance sera soumise à la CMDT-17, qui prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Le Groupe de travail par correspondance poursuit ses activités par des moyens électroniques. Les contributions et les propositions concrètes sont encouragées afin de faire progresser les travaux du Groupe de travail par correspondance. La troisième réunion du Groupe de travail par correspondance a eu lieu le 25 janvier 2017, et la quatrième réunion aura lieu en avril 2017 au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

Les Etats Membres ont été invités à soumettre des propositions concrètes afin d'associer, d'intégrer, de fusionner ou de réviser des Résolutions existantes de la CMDT à partir du document et de l'outil de mise en correspondance. Cet outil met en correspondance les Résolutions et les Recommandations de la CMDT avec les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires (PP), les objectifs de l'UIT-D et les résultats/produits de l'UIT-D, les grandes orientations du SMSI et les Objectifs de développement durable. (ODD), en vue de les rationaliser en vue de la CMDT-17. Il met également en évidence les questions et les thèmes communs dans les Résolutions et les Recommandations de la CMDT et offre un cadre permettant de les regrouper en fonction des principes directeurs régissant la rationalisation des Résolutions de la CMDT.

Les participants à la RPM-EUR se sont félicités du document et ont pris note de la contribution.

[Document 26](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0026/fr): Ce document, intitulé "***Suite donnée au rapport sur la Résolution 33 (Rév. Dubaï, 2014)***"a été présenté par la République de Serbie. La République de Serbie tient à exprimer toute sa gratitude au BDT pour l'appui fourni en vue de la mise en oeuvre de la Résolution 126 de la PP ainsi que de la Résolution 33 de la CMDT. L'orateur a reconnu le rôle du BDT dans la fourniture d'une assistance adaptée visant à aider la Serbie à remettre en état son système de radiodiffusion public et à améliorer la couverture de la radiodiffusion numérique.

Dans le document, il est proposé de supprimer la Résolution 33 de la CMDT, compte tenu du fait que la mise en place du système de radiodiffusion numérique est déjà bien avancée dans la République de Serbie. Les Etats Membres ont félicité la Serbie d'avoir fait une utilisation efficace des ressources disponibles pour assurer la transition vers la radiodiffusion numérique de Terre.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution. Ils ont noté que le document 29 pourrait jouer un rôle dans le processus de rationalisation si la Résolution 67 de la CMDT devait être supprimée.

## 7.6 Avant-projet de structure de la Conférence

[Document 12:](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0012/fr) Ce document présente un projet de structure de la CMDT, le mandat de la réunion des chefs de délégation ainsi que le mandat des cinq commissions proposées (Commission de direction, Contrôle budgétaire, Objectifs, Méthodes de travail de l'UIT-D et Commission de rédaction) et du Groupe de travail de la Plénière sur le Plan stratégique de l'UIT-D, la Déclaration et les Résolutions de la CMDT.

L'orateur a noté que le projet de structure de la CMDT-17 est analogue à la structure des CMDT précédentes et a communiqué aux participants des précisions sur les différentes commissions ainsi que sur la structure générale de la conférence.

Les participants à la RPM-EUR ont accueilli le document favorablement et ont pris note de la contribution.

# 8 Etablissement des priorités pour les initiatives régionales, les projets qui leur sont associés et les mécanismes de financement

[Document INF/7](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0007/fr): Ce document, intitulé "***Réflexion en vue de la préparation des initiatives régionales pour la période 2018-2021***", a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document contient des propositions présentées par le Directeur du BDT aux organisations régionales de télécommunication fondées sur l'expérience du BDT en ce qui concerne la mise en oeuvre des Initiatives régionales. Il a été soumis aux organisations régionales de télécommunication pour qu'elles l'étudient, si elles le jugent approprié, lorsqu'elles réfléchiront aux Initiatives régionales pour la période 2018-2021.

[Document INF/8](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0008/fr): Ce document, intitulé "***Initiatives régionales pour la région Europe adoptées par la CMDT-14***", a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document présente les initiatives régionales adoptées pour la région Europe par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014.

[Document INF/10](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0010/fr): Ce document, intitulé "***Résumé des débats tenus lors du Forum régional sur le développement pour la région Europe***", a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document présente le résumé des discussions tenues lors du Forum régional sur le développement pour la région Europe, tenu le 26 avril 2017. Le document a servi à alimenter les discussions concernant les initiatives régionales.

Le Président s'est engagé à collaborer avec le Vice-Président en vue d'élaborer une proposition sur cinq initiatives régionales pour examen par les participants à la RPM-EUR, compte tenu des contributions reçues.

La proposition de synthèse a été présentée à la plénière et examinée.

Les participants à la RPM-EUR ont approuvé les cinq initiatives régionales pour l'Europe pour la période 2018-2021 ci-après, qui seront soumises à la CMDT-17:

• RI-EUR 1: Infrastructure large bande, radiodiffusion et gestion du spectre.

• RI-EUR 2: Approche axée sur l'utilisateur en vue d'élaborer des services pour les administrations nationales.

• RI-EUR 3: Accessibilité, y compris financière, et perfectionnement des compétences pour tous dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable.

• RI-EUR 3: Renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC.

• RI-EUR 4: Ecosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC.

On trouvera des renseignements complémentaires sur les résultats attendus dans l'Annexe 1.

Ces initiatives régionales seront présentées à la réunion du Comité Com-UIT, qui se tiendra du 4 au 6 juillet 2017 à Sofia (République de Bulgarie), en vue d'éventuels commentaires.

# 9 Divers

Le Directeur national de la coordination du Ministère argentin des communications a fait une présentation sur la CMDT-17, qui sera accueillie par l'Argentine dans la ville de Buenos Aires, et à laquelle il a invité les participants. Après 23 ans, Buenos Aires accueille à nouveau une CMDT ([INF/12](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-INF-0012/en)).

# 10 Principaux résultats

Après avoir examiné toutes les contributions et à l'issue de débats prolongés, les participants à la RPM‑EUR sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 et ont décidé de poursuivre leurs travaux dans le cadre du processus préparatoire de la CEPT et d'en soumettre les résultats à la CMDT-17.

• Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021, ont examiné les propositions à ajouter au projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 et ont décidé de poursuivre leurs travaux dans le cadre du processus préparatoire de la CEPT et d'en soumettre les résultats à la CMDT-17

• Les participants à la RPM-EUR ont examiné l'avant-projet de Déclaration de la CMDT‑17 qui reconnaît la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'avant-projet de structure de la CMDT-17, les propositions à ajouter au projet de Déclaration de la CMDT-17 et ont décidé de poursuivre leurs travaux dans le cadre du processus préparatoire de la CEPT et d'en soumettre les résultats à la CMDT-17.

• Les participants à la RPM-EUR ont reconnu que les Initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour encourager la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-EUR ont approuvé les cinq initiatives régionales pour l'Europe pour la période 2018-2021 ci-après, qui seront soumises à la CMDT-17:

– RI-EUR1: Infrastructure large bande, radiodiffusion et gestion du spectre.

– RI-EUR2: Approche axée sur l'utilisateur en vue d'élaborer des services pour les administrations nationales.

– RI-EUR3: Accessibilité, y compris financière, et perfectionnement des compétences pour tous dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable.

– RI-EUR3: Renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC.

– RI-EUR4: Ecosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC.

Ces initiatives régionales seront présentées à la réunion du Comité Com-UIT, qui se tiendra du 4 au 6 juillet 2017 à Sofia (République de Bulgarie), en vue d'éventuels commentaires.

• Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement et approuvé le rapport du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT et le règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT), dans lequel il est proposé de modifier la Résolution 1 de la CMDT.

• Les participants à la RPM-EUR ont également examiné les propositions de révision par la CMDT-17 de cinq Résolutions existantes de la CMDT (Résolutions 9, 40, 62, 71 et 73).

• Ils ont également examiné deux propositions visant à rationaliser deux Résolutions (Résolutions 67 et 33).

# 11 Cérémonie de clôture

Le Directeur du BDT, M. Brahima Sanou, a remercié le Gouvernement de la République de Lituanie d'avoir accueilli la RPM et d'avoir contribué par le soutien qu'il a apporté à la bonne organisation de la manifestation. Il a souligné que le succès de cette RPM-EUR était un exemple emblématique de l'esprit de dialogue, de coopération et de collaboration qui règne au sein de l'UIT-D. Cet esprit caractérisera également toutes les réunions et les échanges entre les membres de l'UIT-D, comme le GCDT-17 et la CMDT.

Il a pris note des résultats importants obtenus, dont il est fait état dans le Rapport du Président, qui serviront de point de départ pour les contributions de la région présentées à la CMDT-17, notamment la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT, le Plan d'action de l'UIT-D et la Déclaration de la CMDT-17, ainsi que d'autres précieuses contributions soumises par les membres.

Il a également informé les participants, dans le même esprit de dialogue et de coopération, de son intention d'engager des consultations avec les membres de l'UIT-D, en amont de la CMDT, au sujet de la nomination des Vice-Présidents de la CMDT, qui joueront un rôle crucial pendant la conférence en tant que facilitateurs des négociations et des discussions visant à dégager un consensus.

Il a encouragé la RPM-EUR, comme les RPM précédentes, à tenir le plus possible de consultations au niveau régional, pour arriver à la CMDT avec des propositions moins nombreuses et plus groupées représentant la position de la région dans son ensemble.

Il a souligné que cette RPM, comme les précédentes tenues dans les autres régions, avait offert un cadre pour nouer un dialogue ouvert, instaurer une coopération et établir des partenariats, dans lequel les pays avaient affirmé leur volonté commune de s'engager en faveur d'un monde meilleur grâce à l'utilisation des TIC.

Il a aussi rappelé le succès de la célébration de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, une occasion unique de défendre l'égalité hommes-femmes dans l'écosystème des TIC à l'échelle mondiale.

Il a également remercié le Président, M. Feliksas Dobrovolskis, ainsi que les Vice-Présidents qui ont dirigé de main de maître la réunion et facilité l'obtention d'un consensus au sujet des questions examinées pendant la réunion.

Il a en outre remercié M. Paulius Vaina pour son rôle de maître de cérémonie et de responsable de l'équipe de projet du Comité Com-UIT de la CEPT pour la CMDT. Il a remercié tous les délégués d'avoir présenté leurs contributions et fait part de leurs vues et leurs idées, ainsi que ceux qui ont travaillé en coulisse pour assurer le bon déroulement de la réunion.

Il a conclu en exprimant sa gratitude à M. Jaroslaw Ponder, Coordonnateur de l'UIT pour l'Europe et Secrétaire de la RPM, son personnel et les autres collègues de l'UIT, qui ont contribué au succès de la réunion.

En clôture de la réunion, M. Feliksas Dobrovolskis, prenant la parole au nom du Gouvernement de la Lituanie, a exprimé sa gratitude à tous les membres de l'UIT ayant participé aux travaux de la RPM-EUR. Il a également exprimé une gratitude particulière à l'égard de M. Brahima Sanou, Directeur du BDT et de M. Jaroslaw Ponder, Coordonnateur de l'UIT pour l'Europe. Il a également remercié le personnel de l'UIT pour l'assistance fournie dans l'organisation et le déroulement de la réunion.

En clôture de la réunion, M. Manuel da Costa Cabral, s'exprimant au nom de la CEPT, a rappelé l'esprit de coopération et de dialogue évoqué par le Directeur du BDT, dont les mots d'ordre sont la simplicité et la convivialité, et a remercié l'Autorité de régulation des communications de la Lituanie et le gouvernement lituanien d'avoir permis l'organisation de cette réunion qui a été couronnée de succès. Il a attiré l'attention des participants sur la prochaine réunion du Comité Com-UIT de la CEPT, qui se tiendra du 4 au 6 juillet 2017 à Sofia (Bulgarie) et a encouragé les Etats Membres à y participer.

Les participants à la RPM-EUR ont remercié le Président ainsi que les Vice‑Présidents qui ont su diriger efficacement les travaux de la réunion et qui ont contribué à l'excellente organisation de la réunion. Ils les ont également remercié pour les installations et les conditions de travail qui ont été fournies et ont souligné en particulier l'esprit de collaboration entre les membres et avec l'UIT.

Les participants ont remercié l'Autorité de régulation des communications, le Ministère des transports et des communications et le gouvernement de la Lituanie pour leur accueil chaleureux et généreux.

M. Feliksas Dobrovolskis,

Président, RPM-EUR en vue de la CMDT‑17

28 avril 2017, Vilnius, Lituanie

Annexe 1

Projet d'initiatives régionales pour la Région Europe

|  |
| --- |
| **EUR-1: Infrastructure et services large bande à haut débit universelle et résiliente** |
| **Objectif:** Le principal objectif de cette initiative régionale est de faciliter le déploiement d'une connectivité haut débit couplée à un partage d'infrastructures résilientes, où des synergies sont possibles, qui dans le même temps offrirait à l'utilisateur un environnement fiable et de qualité. En raison des différences qui existent entre pays européens, il faut élaborer une initiative régionale dans le cadre de laquelle les administrations qui en ont besoin pourront bénéficier d'une assistance pour assurer une connectivité large bande à haut débit, déployer des systèmes 5G/IMT2020, mettre en oeuvre des systèmes de radiodiffusion numérique et gérer le spectre de façon à assurer un développement durable accéléré à moyen et à long terme.  **Résultats attendus**  Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:  1) Elaboration de plans (nationaux et régionaux) et études de faisabilité pour la mise en place d'une connectivité haut débit universelle et résiliente, le déploiement de systèmes 5G/IMT-2020 et de la radiodiffusion numérique, assortis de toutes les composantes pertinentes, y compris les législations, les normes, la structure de l'organisation, le renforcement des capacités et les mécanismes de coopération, selon les besoins.  2) Echange de lignes directrices sur la réglementation collaborative entre le secteur des télécommunications et d'autres secteurs ou des synergies sont possibles comme le secteur de l'énergie (mécanismes de collaboration, mesures d'incitation de nature règlementaire, financement, sécurité et fiabilité, etc.) le secteur ferroviaire et le secteur des transports.  3) Evaluation de la dynamique, des enjeux et des perspectives liés aux déploiements de diverses technologies large bande en Europe, notamment les technologies mobiles (4G, LTE, 5G/IMT2020), fixes (xDSL, G.Fast, fibre, etc.), télévision câblée, radio numérique, énergie électrique – dans le contexte de la création d'une infrastructure large bande haut débit résiliente et universelle.  4) Echange de bonnes pratiques et d'études de cas relatives à la télévision câblée, la radio numérique, l'expérience en matière de technologies 5G, les premiers cas d'utilisation et les tendances, les déploiements des réseaux NGA (réseaux d'accès de prochaine génération  5) Mise en correspondance des infrastructures et des services universels en vue d'une harmonisation des approches adoptées dans l'ensemble de la région et compte tenu des approches de partage des infrastructures appliquées par les différents pays.  6) Etablissement de cadres pour la qualité de service des systèmes et la protection des consommateurs. Elaboration de plans d'action relatifs aux TIC au service de l'énergie durable, portant sur différents types d'applications des TIC et d'innovations dans ce domaine, tels que la maîtrise de la demande en énergie, les voitures électriques, le stockage de l'énergie, et traitant de la manière dont ces applications se rapportent aux objectifs du secteur de l'énergie (amélioration du rendement énergétique, accès, durabilité, accessibilité économique, changements climatiques, etc.). |

|  |
| --- |
| **EUR-2: Accessibilité, y compris financière, des produits et des services TIC pour tous, en particulier pour les personnes handicapées, dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable** |
| **Objective:** Cette initiative facilitera le développement de services centrés sur les utilisateurs qui soient accessibles et mis à la disposition de tous les membres de la société. L'objectif est de faire évoluer les méthodes traditionnelles de traitement des dossiers administratifs sur papier et des biens culturels pour les faire passer au numérique, ce qui permettra aux utilisateurs et à d'autres instituions de s'acquitter de leurs formalités et dossiers administratifs.  **Résultats attendus**  Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:  1) Création d'une plate-forme d'échange d'expériences et de connaissances entre les pays.  2) Mise en place d'une infrastructure technique et d'une infrastructure de services (centres de données, réseaux, passerelle sécurisées, authentification, interopérabilité, normes et métadonnées) et renforcement des capacités au sein des administrations et des institutions nationales.  3) Encourager le développement et multiplier les types de services de transactions en ligne, y compris les applications pour les services entre administrations (A2A) et entre une administration et un consommateur (A2C) (concernant par exemple les démarches administratives quotidiennes, l'enregistrement des véhicules, les demandes de documents, les certificats ou les prestations sociales, l'enregistrement des entreprises ou la soumission des déclarations d'impôts).  4) Numérisation des biens culturels nationaux, présentation multimédia et fourniture d'un accès numérique fiable aux supports numérisés.  5) Gagner la confiance du public en améliorant la sécurité des services de cyber gouvernement, les processus de numérisation et les campagnes de sensibilisation, notamment encourager les administrations nationales et d'autres institutions à utiliser ce type de solutions basées des applications pour le cyber gouvernement. Identifier les principaux facteurs horizontaux pour la mise en oeuvre réussie des services de cyber gouvernement et de la numérisation, par exemple une identification numérique sécurisée et accessible, des outils pour l'analyse des données, l'intégration de solutions relatives aux flux de travail, l'approche adoptée concernant la réutilisation des données, et encourager le développement de ces approches. |

|  |
| --- |
| **EUR-3: Accessibilité, y compris financière, et perfectionnement des compétences pour tous dans l'optique de l'inclusion numérique et d'un développement socio-économique durable** |
| **Objective:** Réduire la fracture numérique et faire en sorte que TOUTES les couches de la société bénéficient des TIC, en assurant une connectivité, en permettant le renforcement des capacités concernant les compétences numériques.et en rendant les TIC accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées.  **Résultats attendus**  Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:  1) Renforcer et soutenir la coopération régionale et l'engagement pris par toutes les parties prenantes concernées, conformément à la Loi européenne sur l'accessibilité, pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des solutions en matière d'accessibilité des TIC dans la région Europe.  2) Mener une campagne de sensibilisation et encourager l'élaboration de lignes directrices appropriées sur les politiques publiques, notamment à travers des échanges de connaissances et un partage des bonnes pratiques sur les produits et services dans le domaine de l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, dans le cadre de réunions et d'ateliers régionaux et sous régionaux, y compris une conférence régionale annuelle dont le nom pourrait être "une Europe accessible – l'information et les communications pour TOUS".  3) Développer les capacités au niveau régional et dans chaque pays, en dispensant une formation adaptée sur l'accessibilité du web, afin d'avoir l'assurance que les sites web gouvernementaux/et les services connexes seront disponibles et accessibles pour tous les citoyens, y compris les personnes handicapées.  4) Développer les capacités au niveau régional et dans chaque pays afin d'offrir à toutes les parties prenantes concernées des formations sur l'accessibilité des TIC, y compris une formation sur les marchés publics en tant qu'outil pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et dans la vie socio‑économique et encourager de telles formations.  5) Encourager la coopération régionale entre les instituts de recherche et les établissements universitaires dans le domaine des technologies de reconnaissance et de synthèse vocale (synthèse vocale, texte-parole pour tous ceux qui peuvent entendre, Reconnaissance vocale automatique (ASR), parole-texte pour tous ceux qui peuvent lire). L'amélioration de ces technologies peut contribuer à dépasser le handicap.  6) Mieux faire connaître les possibilités en matière d'accessibilité des programmes de télévision et des programmes vidéo sur des plates-formes numériques et mettre en oeuvre des solutions existantes.  7) Encourager la mise en oeuvre des activités et projets régionaux/nationaux relatifs aux TIC visant à éliminer les disparités en matière d'utilisation et d'accès aux TIC, pour ce qui est des sites web des institutions publiques et des programmes, services et informations publics dans le domaine de l'éducation, et encourager la mesure des progrès réalisés par la matière.  8) Encourager l'utilisation des contenus numériques dans le domaine de l'enseignement.  9) Développer au niveau régional et à l'intérieur de chaque pays le renforcement des capacités en ce qui concerne des outils de codage et de programmation informatique qui seront mis à la disposition de TOUS, y compris des personnes handicapées.  10) Encourager la maîtrise des outils numériques, l'acquisition de compétences numériques et le cyber enseignement et mettre en oeuvre des TIC accessibles dans le domaine du cyberenseignement. |

|  |
| --- |
| **EUR-4: Renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC** |
| **Objective:** Faciliter le déploiement d'une infrastructure résiliente et des services sécurisés permettant à toutes les personnes, en particulier les enfants, d'utiliser les TIC en toute confiance dans leur quotidien.  **Résultats attendus**  Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:  1) Fourniture de plates-formes et d'outils régionaux de renforcement des capacités humaines (campagnes de sensibilisation et formations d'experts) afin d'accroître la confiance dans l'utilisation des TIC.  2) Echange de bonnes pratiques et d'études de cas nationales et régionales et réalisation d'enquêtes sur le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC.  3) Elaboration ou examen de stratégies nationales de cybersécurité.  4) Création ou renforcement des équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique.  5) Organisation de simulation, par exemple des cyberexercices, au niveau national et régional.  6) Coopération avec les organisations internationales/régionales pour fournir une assistance aux pays et élaborer des outils grâce aux synergies et à l'optimisation des ressources. |

|  |
| --- |
| **EUR-5: Ecosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC** |
| **Objectives:** S'appuyer sur l'initiative régionale pour l'Europe existante relative à l'esprit d'entreprise, l'innovation et les jeunes pour renforcer l'esprit d'entreprise et créer une culture de l'innovation pérenne grâce à des stratégies concrètes utilisant les TIC comme catalyseur.  **Résultats attendus**  Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:  1) Analyse par pays afin de recueillir des données, d'analyser la situation et de proposer des recommandations concrètes pour utiliser les TIC comme catalyseurs de l'innovation.  2) Mise en correspondance des écosystèmes afin de coordonner les efforts pour établir de nouveaux projets et de nouvelles activités, à la fois en facilitant la coopération entre les acteurs existants et en mettant en avant les lacunes dans l'écosystème sur lesquelles les parties prenantes pourraient avoir une grande influence.  3) Développement des capacités humaines grâce à l'identification et à la fourniture des compétences pratiques requises à l'appui des secteurs d'activité innovants.  4) Identification de modèles de financement viables pour appuyer les écosystèmes de l'innovation et élaboration des stratégies correspondantes.  5) Echange de bonnes pratiques et d'études de cas nationales ou régionales sur tous les aspects des TIC en tant que catalyseurs de l'innovation.  6) Fourniture d'une plate-forme régionale (virtuelle et physique) pour renforcer la coopération régionale entre les écosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC et organisation chaque année de forums régionaux de l'innovation. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_